

6349/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale

le 27 février 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat

le 27 février 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Remplacement d'un représentant des États membres de l'UE au sein du conseil de
fondation de l'AMA - Approbation**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes